



## Virement héritage après vente de la maison

Par **kikibelle**, le **26/10/2015** à **23:55**

Bonjour, ma mère est DCD le 11/01/2015 - tout a été fait chez le notaire - la maison a été vendue et acte de vente signé le 22/09/2015 - quand va - t-on nous attribuer la somme à laquelle nous avons droit Merci

Par **catou13**, le **27/10/2015** à **15:23**

Bonjour,

Je pense qu'il faut interroger le notaire ! Il y a certainement un partage des sommes qu'il détient sur sa comptabilité pour le compte de la succession (dont le prix de vente disponible) à faire et pour lequel il devra obtenir l'accord de tous les héritiers.

D'ailleurs, la succession est elle entièrement réglée ?

Par **jacques22**, le **27/10/2015** à **15:45**

Bonjour,

Pour moi c'est depuis aout 1999!

Le tribunal a désigné un nouveau notaire à ma demande mais il exige d'être payé d'avance!!!

Bon courage!

Par **kikibelle**, le **31/10/2015** à **11:16**

lorsque nous nous sommes vus avec la notaire le 22/09/2015 elle nous a dit que c'était la dernière fois qu'on se voyait et que les sommes seraient virées directement sur nos comptes (les 4 héritiers présents et d'accord). nous n'avons pas demandé quand, pensant que c'était plutôt mal placé...

Je n'ose pas appeler la notaire, je trouve que ça fait "intéressée par l'argent" alors que ce n'est pas le cas. j'ai toujours autant de chagrin et je préférerais que ma mère soit toujours là!

Merci

Par **el parino**, le **31/10/2015** à **15:55**

Le notaire n'est pas là pour juger votre chagrin. Un client qui appelle pour un virement non effectué est courant, il ne sera pas plus choqué que ça. Il a peut être simplement oublié (oui c'est possible).